



programme Solidarité Eau 32 rue Peletier 75009 Paris
Fax :33 (0)1 53 34 91 21 Tél. : 33 (0)1 53 34 91 20
Internet :www.pseau.org
Email :pseau@pseau.org

Antenne Méditerranée du pS-Eau
S/C CARI
Centre d'Actions et de Réalisations Internationales
Rue du Courreau, 34 380 Viols le Fort FRANCE
Tel : 33 (0)4 67 55 61 18 Fax : 33 (0)4 67 55 74 37
Email : med@pseau.org

COMPTE RENDU DE LA JOURNEE D'INFORMATION SUR LA LOI OUDIN 6 MARS 2006

Maison départementale de l'environnement à Restinclière
En Partenariat avec le Conseil Général de l'Hérault



Cette journée de présentation de la Loi Oudin organisée par le pS-Eau en partenariat avec le Conseil Général de l'Hérault, a eu lieu à la Maison Départementale de l'Environnement de Restinclière à partir de 10h30. Vous trouverez la liste des participants en annexe du document.

Dans un premier temps, lors d'un tour de table chaque participant se présente et

explique ses attentes par rapport à cette journée.

Suite à cela, Patrice Burger animateur de la journée, présente les enjeux de l'eau au niveau international en rappelant :

- **Quelques chiffres pour mémoire**

- La planète est recouverte à 71 % d'eau. 97 % de cette eau est de l'eau salée et par conséquent 3 % de l'eau douce.

- Sur ces 3% une grande quantité se retrouve sous forme de glaciers : 0,2 à 0,3 % de cette ressource en eau douce est disponible pour les besoins humains.
- Ces ressources sont mal réparties aussi bien géographiquement - 60% de la ressource est concentrée dans une dizaine de pays - qu'entre les hommes ; 70 m³ sont disponibles par an et par habitant sur le territoire de Gaza contre 600 000 m³ pour un habitant Islandais.
- Les quantités d'eau extraite du milieu pour les besoins humains sont 40 fois plus élevée en 1990 qu'en 1700, soit de l'ordre de :
 - 1950m³/hab/an pour les Etats Unis
 - 670 m³/hab/an pour la France
 - et 10 m³/hab/an pour l'Afrique Centrale
- Entre 1950 et 2000, le nombre de barrages de plus de 15 mètres est passé de 5 700 à 41 000.
- La consommation en eau douce a augmenté d'un facteur neuf au cours du XXème siècle
- Certains fleuves comme le Nil, le fleuve Jaune ou le Colorado n'arrivent plus à la mer à certains moments.

- **La Méditerranée : un espace qui évolue vers la crise ?**

La région Méditerranée se caractérise par la faiblesse et l'irrégularité des ressources en eau, dans le temps (sécheresse estivale, sécheresses inter annuelles) et dans l'espace (aridité au Sud). Ces contraintes ont conduit les populations locales à développer des modes de gestion des eaux et des aménagements et techniques hydrauliques qui leur permettaient par le passé d'adapter leurs besoins à une ressource rare. Les paysages en témoignent encore et suscitent une certaine admiration.

Aujourd'hui, la région regroupe 60 % de la population mondiale ayant accès à des ressources naturelles renouvelables

nationales de moins de 1000 m³ eau/hab/an. C'est une région considérée comme "pauvre en eau". La forte croissance en cours de l'urbanisation, du tourisme, de l'irrigation et de la population ne peut qu'accroître les tensions dans les nombreux pays et régions où les prélèvements atteignent déjà l'ordre de grandeur des ressources mobilisables. L'eau, bien rare, est aussi un bien menacé et un facteur limitant du développement. Pour faire face à une montée des problèmes qui paraît inéluctable, les sociétés méditerranéennes doivent apprendre à anticiper et innover pour inverser des tendances non durables et désastreuses à long terme.



Malgré des points de départ très inégaux, les projections du Plan Bleu intitulées « la Méditerranée de l'eau en crise » – basées sur la poursuite des tendances actuelles des usages dominés par les seules considérations de l'offre – fait état d'une dégradation généralisée de la situation dans la plupart des pays de la rive sud. Cette dégradation est liée aux effets conjugués de facteurs multiples. La croissance de la population et sa concentration dans les zones urbaines – conjuguant à la fois plus de consommation pour les usagers existants et la croissance du nombre d'usagers – entraînent une augmentation de la demande. Les pertes importantes dans les circuits de distribution ou de production (jusqu'à 40 et 50 %) sont un facteur aggravant des problèmes rencontrés. La croissance d'une consommation déjà élevée, l'augmentation des consommations liées aux productions agricoles et céréalières et, enfin, les

nombreuses surconsommations liées à de mauvais comportements ou une information insuffisante renforcent la dégradation de la situation constatée dans les pays du Sud.

L'émergence de ces graves problèmes apparaît dans un contexte où les prélèvements sur les ressources non renouvelables dépassent déjà de 50% les ressources renouvelables dans certains pays – (Jordanie, Malte, Tunisie et sud de l'Espagne), parfois de 90 % (en Egypte et Israël) et de près de 400 % en Libye. Les projections à 2025 indiquent des demandes en eau supérieures à l'indice 100 % des ressources naturelles (au moins pour 8 de ces pays méditerranéens) et de 50 % pour 3 autres pays.

L'eau, nouvelle frontière du développement international ?

La gestion des ressources naturelles et son impact sur l'équilibre de l'écosystème global s'étendent désormais au-delà des frontières administratives, politiques ou géographiques qui constituaient jusqu'ici le seul cadre de référence. L'inégal accès à ces ressources se pose alors de plus en plus en problème collectif repris par la communauté internationale. Selon les plus récentes estimations, encore réaffirmées au Sommet mondial du développement durable de Johannesburg, 1 milliard et demi de personnes dans le monde n'ont pas accès à l'eau potable. Près de 2,6 milliards de personnes n'ont pas accès à l'assainissement. Selon l'OMS, chaque jour, 30 000 personnes dont 6 000 enfants meurent pour avoir bu de l'eau polluée.

En septembre 2000, les gouvernements réunis dans l'enceinte des Nations Unies se sont engagés dans une série d'objectifs connus sous le nom d'Objectifs du Millénaire. Parmi ceux-ci figurent « la réduction de moitié d'ici 2015 des populations souffrant de la faim et aussi la réduction dans ces mêmes proportions des personnes n'ayant pas accès à l'eau et à un assainissement convenable ».

Sur ce dernier point, la coopération décentralisée et la solidarité internationale constituent non seulement une option possible mais se révèlent comme un champ d'action primordial. En effet, les politiques de coopération multilatérale et bilatérale sont de plus en plus enrichies par des politiques de coopération décentralisée et de coopération de territoire à territoire.

Pierre Marie Grondin, Directeur du pS-Eau, intervient afin de présenter le pS-Eau (Programme Solidarité Eau) ainsi que la Loi Oudin. Rappel de quelques chiffres clés par rapport à l'accès à l'eau et à l'assainissement :

- Actuellement, 1 milliard d'habitants sont sans accès à l'eau potable et 2,6 milliards sont sans accès aux structures d'assainissement. Les engagements internationaux sont de diviser par deux le nombre de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable et à l'assainissement.



- Des études réalisées par la Banque Mondiale montrent qu'il y a un sous-investissement global dans le domaine de l'eau et que ce sous investissement touche plus l'Afrique et notamment l'Afrique sub saharienne. Il y a une faiblesse chronique de l'intérêt des investisseurs, qu'ils soient publics ou privés pour cette région.
- On constate une croissance démographique qui va nous amener à desservir 1,6 milliard de personnes pour l'eau potable et 2 milliards pour

l'assainissement d'ici 2015. Un certain nombre de chiffres ont été avancés durant les 10 dernières années sur les besoins en investissement dans le monde. Ce qui a été avancé par les institutions financières est de l'ordre de 80 milliards d'Euros par an pendant 15 ans.

- Les divers exemples de réalisations connus aujourd'hui montrent que ces chiffres fluctuent énormément selon les estimations (Eau Vive annonce par exemple 40 Euros par personne pour un point d'eau en milieu rural africain). De côté du pS-Eau, à travers les expériences qui sont remontées du terrain, alors que l'Afrique est souvent citée comme l'un des endroits les plus chers en raison d'un manque de production locale pour les équipements, nous en sommes arrivés à 60 Euros en milieu rural et 100 Euros en milieu urbain nécessaires à assurer l'accès à l'eau et à l'assainissement. On arrive à un total pour le monde de 180 milliards d'Euros sur 15 ans soit 12 milliards d'Euros par an. Chiffres qui pourraient prétendre à être satisfaits.



Sans avoir de recette miracle, le programme solidarité Eau tente de faire adhérer l'ensemble des acteurs de l'eau français à cette démarche et ce depuis plus de 20 ans. En effet le centime par m³ de solidarité a toujours été la base de l'action de l'association.

Qui est le pS-Eau ?

Le pS-Eau est avant tout un réseau de plus de 4000 organismes, de France, d'Europe, d'Afrique mais aussi de la Méditerranée d'Amérique Latine et d'Asie, 400 sont en contact hebdomadaire avec le secrétariat permanent actuellement composé de 10 salariés. Ceux-ci, avec l'appui du réseau et à sa demande, pilotent des programmes de recherche, montent des manifestations, capitalisent et diffusent l'information au moyen de publications et d'un site Internet (www.pseau.org).

Le secrétariat assure une négociation permanente avec les pouvoirs publics afin que la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau soit reconnue, accompagnée et s'établisse de façon durable entre les sociétés civiles des différents continents.

Ainsi le pS-Eau appuie les réformes dans le secteur de l'eau et plus particulièrement les collectivités locales dans le renforcement de leur capacité de maîtrise d'ouvrage.

Le pS-Eau intervient plus particulièrement dans les secteurs oubliés des petits centres et des périphéries urbaines en recherchant les complémentarités possibles avec l'Aide Publique au Développement. Il insiste particulièrement sur la diffusion des expériences acquises et leur répliquabilité à grande échelle.

Pour remplir sa mission le pS-Eau est organisé en sous programme prioritaire soit géographique comme le Bassin Fleuve Sénégal, soit thématique comme le programme Eau Potable et Assainissement. Les noms et coordonnées des responsables de ces programmes sont sur le site Internet du pS-Eau. Ces programmes permettent d'offrir différents services dont la base est l'accueil libre et gratuit des membres du réseau.

La loi Oudin, une nouvelle opportunité ?

Les différentes évolutions législatives, notamment celles de 1992 relative à la

coopération décentralisée et celles encadrant les services de distribution d'eau potable ont à la fois favorisé la coopération et interdit aux collectivités de la réaliser sur le budget de l'eau et de l'assainissement. L'objectif n'était pas d'interdire cette forme de solidarité entre usagers, mais le résultat était l'illégalité de ces pratiques tant pour les collectivités locales que pour les syndicats des eaux et les Agences de l'Eau. Depuis quelques années, Monsieur Stéphane Hessel, (longtemps président du pS-Eau et encore président d'Honneur) comme M. André Santini ou M. Josselin ont soutenu et défendu le dépôt d'une proposition de loi légalisant la pratique de la solidarité entre usagers du Nord et du Sud.

Cette loi a été élaborée et portée au Sénat par M. le Sénateur Jacques Oudin alors président du Cercle français de l'eau et présentée et défendue à l'Assemblée Nationale par M. André Santini.

Elle a été adoptée à l'unanimité tant au Sénat qu'à l'Assemblée Nationale.

La loi Oudin comporte 2 articles modifiant respectivement le code général des collectivités territoriales et celui de l'environnement (voir document joint).

Cette loi autorise les collectivités locales françaises, les établissements publics intercommunaux et les syndicats des eaux et/ou d'assainissement à mobiliser pour des actions de coopération de nouvelles sources de financement qui peuvent venir compléter les opportunités déjà existantes. Elle autorise également les Agences de l'Eau à mener des actions de coopération internationale.

Le financement peut concerner l'urgence ou le développement, l'adduction d'eau potable, l'assainissement mais aussi d'autres champs comme la formation, la protection de la ressource ou le suivi des actions entreprises, etc.

Plusieurs options sont donc possibles depuis la gestion directe des actions de coopération, au recours à des opérateurs du

secteur de la solidarité internationale (ONGs, ...) en passant par une concertation d'un ensemble de communes ou de syndicats menant leurs propres actions. Comme nous l'avons vu les Agences de l'Eau peuvent contribuer à cet effort de manière non négligeable.

Exemples d'initiatives de coopérations existantes pouvant être cités :

- Le fond mis en place cette année par la Ville de Paris à hauteur de 1 M€
- La communauté urbaine de Lyon avec un fond de 0,5 M€
- Le Syndicat des eaux d'Ile de France, initiateur du mécanisme de centime par m³ responsable de l'adduction en eau potable de 144 collectivités, le Syndicat des eaux d'Ile de France (SEDIF) dont la mission première est d'assurer la distribution d'environ 300 millions de m³ d'eau potable par an, apporte avec succès son soutien à des opérations de coopération décentralisée. Ce syndicat intercommunal estime qu'il exerce sa mission dans une des régions les plus riches du monde et considère en effet l'aide aux populations les plus démunies comme faisant partie de ses responsabilités de service public.

Le SEDIF affecte sur ses recettes propres l'équivalent de 0,3 centimes d'euro par m³ d'eau vendue (prélèvement indolore pour le consommateur). 1 million d'euros sont ainsi dégagés, représentant 0,2 % du budget annuel du syndicat, et sont ainsi affectés suite à un vote unanime des représentants des 144 communes concernées. En 17 ans, sur ce principe de prélèvement solidaire du « centime par m³ », le Sedif a pu soutenir 160 opérations réalisées avec 25 Ong partenaires, dans 16 pays d'intervention au profit de 1 800 000 bénéficiaires et pour un total de 9,2 millions d'euros de financements cumulés.

- Un autre exemple d'affectation du centime/m³, celui du SIVOA. Ce syndicat de l'Essonne regroupe 33 communes (370 000 habitants). Le SIVOA dispose d'un budget « rivière » financé par les cotisations des communes et un budget assainissement financé par les usagers de l'eau qui contribuent à hauteur de 0,16€/m³ d'eau facturé (soit un budget annuel de 13,2 millions d'euros en fonctionnement et 24,6 millions d'euros en investissement).

Il a décidé en 1997 de participer au financement de puits à grande profondeur (30 à 60 mètres) dans la région de Ouallam (Département de Tillabéri), au nord de Niamey (Niger). Le syndicat consacre à la coopération décentralisée 1 centime d'euro par m³ d'eau facturé aux usagers, ce qui représente un budget d'environ 34 000 euros par an auquel il faut ajouter les cofinancements du Ministère des Affaires Etrangères qui s'élèvent en moyenne à 28 000 euros. Au total ce sont 25 puits modernes cimentés qui ont été réalisés avec le concours et au bénéfice d'environ 13 000 usagers. L'ensemble des décisions et des orientations est initié au sein de la commission coopération décentralisée du Syndicat.

- Les Agences de l'Eau peuvent jouer un rôle important et 4 agences sur 6 se sont engagées depuis cette année. L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse réfléchit actuellement à la façon de contribuer largement aux efforts de coopération menés par les collectivités locales situées sur son bassin. Par ailleurs, 500 000 € seront consacrés à des opérations de solidarités par l'Agence Loire Bretagne à partir de 2006.
- L'agence de l'eau Seine Normandie (AESN), à partir de 1997, a constitué un

fonds humanitaire à hauteur de 0,1% de son budget. Sur l'année 2005, la solidarité internationale de l'AESN représente un engagement total de 2 M€ dont 1,5 M€ d'aide projet aux OMD eau et assainissement dans 11 pays et 0,5 M€ de mobilisation de ses personnels. Cet engagement de l'agence correspond à une contribution sur les factures d'eau 2005 d'11 centimes d'euro par usager, soit environ 0,2 centimes d'euro par mètre cube consommé. Dans la zone centrale du bassin (1/4 des habitants, soit environ 4,3 millions) elle s'ajoute à celle du SEDIF (0,3 centimes/mètre cube) et du SIAAP (0,1 centimes/mètre cube). L'engagement de solidarité internationale 2005 de ces trois institutions du bassin Seine-Normandie dépasse ainsi 3 M d'euros.

Toutes ces coopérations bénéficient si elles le souhaitent d'un apport supplémentaire en appelant les usagers à la solidarité dans le domaine de l'eau comme le permet la loi Oudin/Santini.

Des fonds régionaux non spécifiquement dédiés à l'eau peuvent également être sollicités pour compléter les opérations.

Enfin le pS-Eau prépare un guide d'aide à la décision où certains points sont discutés et cernés.

Une des clés de la réussite est l'implication et l'information transparente des usagers du Nord comme du Sud sur les programmes réalisés.

Un effort particulier est encore à réaliser dans ce domaine dans de nombreuses coopérations qui restent encore peu connues mis à part quelques passionnés et initiés.

Débat :

Lors du débat intervenu après cette présentation de la Loi Oudin il a été rappelé que cette loi, qui se veut simple (2 articles),

a été faite de la façon la plus large et ouverte possible à savoir qu'une structure ayant soit la compétence eau potable, soit la compétence assainissement soit les 2 puisse débloquent des fonds pour la solidarité internationale dans le domaine de l'eau.

Il a été rappelé qu'avant l'adoption de la Loi de nombreux débats entrant dans les détails ont été engagés au Sénat et à l'Assemblée Nationale. Vous pouvez retrouver tous les débats ou un résumé sur le site du Sénat à l'adresse suivante : <http://www.senat.fr/dossierleg/pp103-067.html>

Il a été soulevé le fait que les départements et les régions n'avaient pas dans leur compétence la gestion de l'eau potable et de l'assainissement. La Loi Oudin représente un engagement politique de la part de ces collectivités pour accompagner les actions des collectivités locales soit par du renforcement des capacités soit par des cofinancements.

La coopération décentralisée existait avant la loi Oudin : cette nouvelle loi est un outil supplémentaire et cible le fait de « payer l'eau par l'eau ».

Pierre Marie Grondin indique que la mobilisation des usagers permet de faire levier et que suite à diverses enquêtes les usagers ne sont pas opposés au fait de reverser de l'argent pour des projets de développement. Toutefois il ne s'agit pas d'un coût additionnel à la facture mais d'un pourcentage prélevé sur la facture existante. Par rapport à la coopération décentralisée, il est évident qu'elle ne pourra pas régler les problèmes d'accès à l'eau et à l'assainissement dans son ensemble, mais elle va pouvoir faire également levier pour une implication plus importante au niveau national, puis au niveau européen et jusqu'au niveau international.

Présentation des expériences

1 – Conseil Général de l’Hérault (présentation réalisée par Jean Luc Fabre, chargé de mission pour la coopération décentralisée à la Direction des relations internationales)

« L’eau pour thème de coopération décentralisée adossée aux principes du développement durable »

Le Conseil Général de l’Hérault mène actuellement des actions de coopération décentralisée sur 3 territoires différents :

- Le Gouvernorat de Médenine en Tunisie
- 2 régions du Chili (les IVème et Vème régions chiliennes)
- La Région du Souss Massa Drâa au Maroc

En 2006, le Conseil Général va lancer une nouvelle coopération avec l’Algérie.

La coopération décentralisée représente 400 000 euros sur les crédits du Département, 150 000 euros de cofinancement de la part de l’Etat, plus le salaire du personnel. En tout cela correspond entre 500 000 et 600 000 euros/an soit 0,5 à 0,6 % du budget global.

Le Département a mis en place une politique très claire en matière de coopération décentralisée notamment par rapport à sa préoccupation du retour « local » des actions. Pour cela le CG 34 :

- ne fournit aucune aide pour l’investissement sur la « pierre »
- il inscrit ses actions clairement dans un cadre de développement durable et notamment à travers son Agenda 21
- il travaille essentiellement dans des cadres de coopération reconnus prioritaires pour la France et l’Union Européenne

En terme de retour d’intérêt au niveau local, la coopération décentralisée du CG 34 lui permet d’avoir une politique avec les migrants de la région par rapport à leur insertion sociale et à la scolarisation des enfants dans le Département.

De plus les entreprises héraultaises ont créé un groupement des métiers de l’eau et sont intéressées pour développer des actions économiques dans les différents pays avec lesquels le Département est en lien.

Il est également rappelé par Monsieur Cubertafond que la commune de Combaillaux bénéficie de la technique d’épuration par lombrification découverte par le Département au Chili, développée en coopération au Chili et mise en oeuvre dans la commune de Combaillaux depuis un an. Par conséquent des retours en apports techniques peuvent également exister.

2 – Le Conseil Général de Seine Saint Denis (présentation réalisée par Marie Hélène Chambrin, Chargée de projets au Service des Relations internationales et de la coopération décentralisée du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis)

« L’eau et l’assainissement vecteurs d’une coopération décentralisée visant tout un territoire et au bénéfice réciproque »

Le Conseil Général 93 mène des actions de coopération décentralisée avec la commune de Figuig au Maroc sur le thème notamment de l’assainissement. Figuig est une Oasis de 12 000 habitants de la région de l’Oriental à 400 km d’Oujda.

Le projet s’intègre dans le cadre international et national de la lutte contre la désertification ainsi qu’au niveau local, dans la politique de préservation de l’Oasis conduite par la Commune.

Au démarrage du projet les problématiques étaient nombreuses :

- Risques de contamination de la palmeraie
- Avancée du désert
- Faible prise de conscience des habitants sur les enjeux
- Aucun réseau d'assainissement
- Des puisards dans certains quartiers
- Rejet direct des eaux usées dans la rue
- Risque de pollution de la nappe phréatique

Ce projet, qui est dans sa première phase, est un projet global sur un territoire dans une approche de développement durable. Le projet a démarré par une mission d'expertise en 2001, une étude de différentes hypothèses et une recherche de partenaires financiers.

Tout le long du déroulement du projet, celui-ci s'est voulu durable et mobilisateur en impliquant les bénéficiaires, notamment dans les travaux.

Les partenaires du projet sont multiples : le SIAAP (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne), le CG 93, la Fédération des associations de Figuig en France, la Ville de Figuig et le Conseil Provincial.

Le SIAAP a décidé de dégager des financements pour la coopération décentralisée, ce qui permet de financer les activités du projet. Les subventions s'élèvent à 60 000 euros en 2003 et 60 000 euros en 2004 de la part du SIAAP et 60 000 euros reste à venir pour 2006.

Cette subvention vient compléter les financements engagés par le CG 93 qui sont de 15 000 euros par an pour 2003, 2004 et 2005.

La contribution locale a été une très forte mobilisation (financière et humaine) des habitants pour la réalisation des travaux mais aussi une participation financière de la

Ville ainsi que du Conseil Provincial de l'ordre de 40 000 euros.

DEPENSES		RECETTES	
Fournitures	266 174€	SIAAP	180 000€
Main d'œuvre	295 606€	SIAAP gestion	3 000€
Frais de gestion	6 000€	CG 93	45 000€
		CG93 gestion	3 000€
		Ville	336 780€
TOTAL	567 780 €	TOTAL	567 780 €

Différentes étapes ont dû être franchies pour mettre en place le projet. En effet, les obstacles ont principalement été dû aux démarches administratives qui ont ralenti énormément l'avancée du projet. La ville de Figuig entre autre, a dû demander une autorisation pour la perception des fonds auprès des autorités marocaines et lancer un appel d'offre pour la fourniture du matériel.

La gestion des financements a été assurée par la fédération des associations de Figuig et les comptes ont été certifiés par un commissaire aux comptes.

Actuellement les partenaires se sont mis d'accord pour entamer la suite du projet. Dans cette phase, une réflexion est menée sur le choix du mode de gestion. Service public ou privé ? Le choix s'oriente déjà sur un service public qui pourrait être géré par l'ONEP (Office National de l'Eau Potable) ou en régie. Comme pour l'eau potable, c'est plutôt le choix de la régie qui est privilégié.

Pour la réalisation de cette seconde phase d'autres partenaires interviennent ce qui nécessite en amont de définir les tâches de chacun des acteurs du projet.

Pour financer ce projet, les partenaires vont répondre au programme lancé par la France et le Maroc : le PAD Maroc (Projet d'Accompagnement au processus de Décentralisation marocain). A l'occasion de la sixième rencontre des chefs de gouvernement marocain et français tenue à Paris les 4 et 5 juillet 2004, les Premiers Ministres français et marocain, ont signé la

convention de financement portant sur la réalisation d'un Projet du Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP 2003-43) d'accompagnement du processus de décentralisation marocain. Vous trouverez tous les renseignements concernant le PAD sur le site Internet :

<http://www.padmaroc.org>

Enfin, un effort de communication important est fait en France par le CG 93 sur le projet :

- La Biennale de l'environnement
- Le festival de l'Oh
- La Semaine de la solidarité internationale
- Le magazine du CG (600 000 ex)
- Le journal « Acteurs » (6 000 agents)

Les réunions avec la population sont menées à Figuig

Lors du débat a été soulevée la question du transfert de fonctionnement. Est-ce que le Nord transfère automatiquement son mode de fonctionnement ? A cette question Mme Chambrin a expliqué que pour ce projet, les gains ont été réciproques étant donné que le CG 93 a beaucoup appris sur la notion de travail en réseau et sur la participation qui était plus développée et efficace au niveau de Figuig.

Il est rappelé également que ce projet est accompagné d'un processus de formation, qui a lieu en relation avec la Ville de Tremblay en France. Ceci aux fins d'avoir une gestion locale efficace et de tisser des liens entre techniciens et donc d'échanger sur ces thèmes. Par contre il faut constater une asymétrie totale en terme de moyens (humains comme matériels) entre les collectivités marocaines et françaises ce qui implique un effort des collectivités françaises de renforcement de capacités envers leurs homologues marocains.

3 - Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Corniche des Maures (Francis José-Maria, Directeur et René Jam, Inspecteur d'Académie honoraire)

« L'eau, support d'apprentissage de la complexité et de dialogue interculturel »

Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Corniche des Maures (SIDECM) est responsable de l'alimentation en eau potable des communes de la région touristique de Saint-Tropez. Il a mis en place un projet d'éducation à l'environnement, à la coopération et à la citoyenneté : « l'Eau Partagée ».

En début de présentation Monsieur José Maria rappelle la situation du Massif des Maures par rapport aux ressources en eau qui diminuent d'année en année par rapport à la consommation de l'eau qui parallèlement ne cesse de croître.

Suite à ce constat, Monsieur José Maria explique comment le SIDECM intervient et notamment explique l'approche choisie et basée sur une gestion intégrée de l'Offre et de la Demande. A savoir qu'agir sur la demande (information, sensibilisation, éducation...) influence les consommations en eau et par conséquent l'offre.

« Ce n'est pas l'eau qui doit s'adapter aux choix d'aménagement du territoire, ce sont les choix d'aménagement qui doivent s'adapter à l'eau ».

C'est cette notion qui aboutit au projet de « l'Eau partagée ». Ce projet explique que la problématique de l'eau est mondiale et que nous participons tous au cycle de l'eau. Suite à cela, le cycle de l'eau est présenté de façon à montrer que l'Homme ne doit pas rester uniquement dans une logique utilitaire mais doit se fonder dans un territoire avec une action locale mais une pensée plus large et globale. Une présentation de divers schémas à par la suite était réalisé démontrant la nécessité

d'avoir une approche « ensemble », systémique, pour les questions de gestion de la ressource. Une approche qui n'a pas de visée anthropocentrique, puisque ce n'est pas l'homme, mais bien l'eau qui est mise au centre du dispositif pédagogique.

La mise en œuvre des activités d'éducation et de coopération s'appuie sur un partenariat qui offre 3 types d'apprentissages :

- des apprentissages dans le cadre formel de l'école ou des collèges (vie de classe)
- des apprentissages dans le cadre non formel de la vie de la cité et de l'environnement (sorties de terrain)
- des apprentissages dans le cadre informel d'associations et ONG qui permettent une participation militante aux actions de coopération.

Pour favoriser cette appropriation de l'objet (problématique de l'eau) par les sujets (enfants, adolescents, adultes), le projet d'éducation « l'eau partagée » fait la proposition méthodologique d'une «**démarche chemin**» alternative à la démarche programmatique communément employée dans les projets environnementaux et dont on perçoit actuellement les limites à s'adapter à la diversité des contextes et des publics.

La démarche chemin est définie par Edgar Morin : « *la pensée complexe ne propose pas dans son dialogue un programme, mais un chemin (méthode) au cours duquel on pourra mettre à l'épreuve certaines stratégies qui se révéleront fructueuses ou non pendant le cheminement dialogique (...) Cette méthode comporte deux niveaux qui s'articulent et se rétro alimentent: d'une part elle favorise le développement de stratégies pour la connaissance et d'autre part elle favorise le développement de stratégies pour l'action* ».

Chaque année scolaire, ce sont plus de 150 journées de sorties de terrain qui permettent à environ 1.500 élèves d'aller au contact

des phénomènes naturels et, à travers des expériences adaptées, de découvrir les propriétés de l'eau dans ses relations avec les autres éléments : minéraux, végétaux, animaux et humains. Les activités sont organisées dans le cadre cohérent d'un bassin versant littoral, depuis les sources jusqu'au milieu marin. Mais au delà de cet ancrage territorial, qui favorise une implication vivante des participants, elles s'ouvrent à la découverte et aux échanges avec un territoire éloigné du Sahel africain (Markoye, au Burkina Faso, menacé de disparition par l'avancée du désert) pour appréhender les enjeux locaux et planétaires de la gestion de l'eau (agir local, penser global).

Ceci permet d'apporter une réponse adaptée au caractère éminemment pluridisciplinaire de l'eau et de développer une méthode pédagogique originale qui part du constat que chacun construit le réel à partir de ses représentations mentales. La « démarche chemin » utilisée permet de partir des représentations mentales des différents publics, de favoriser leur émergence, leur transformation et leur réorganisation à travers les activités proposées.

Cette méthode a fait la preuve de son efficacité non seulement dans la région du golfe de Saint Tropez, mais également dans le contexte socio-culturel très différent de la région sahélienne de Markoye où elle a été expérimentée dans le collège de ce village.

Durant l'année scolaire, les activités de terrain sont prolongées en classes dans le cadre de leurs projets pédagogiques respectifs. Elles donnent lieu à des productions très variées sur le thème de l'eau dans leur région et au Sahel (poésie, arts plastiques, science et technologie, danses, chants...) qui sont présentées à chaque fin d'année scolaire au grand public dans le cadre d'une fête exposition de l'eau partagée qui se tient dans l'une des communes de la région.

Cette manifestation est un moment privilégié de communication en direction des nombreux adultes qui viennent la

visiter. Elle constitue un temps fort d'échanges culturels avec les villageois, artisans et artistes du Burkina Faso qui y participent.

Elle permet aussi à chacun des élèves de participer concrètement aux actions de coopération solidaire en organisant des ventes et des animations dont toutes les recettes sont destinées à soutenir les actions de développement engagées par les villageois de Markoye (reboisement autour de la mare, construction entretien et gestion de puits et de forage, construction d'un centre de santé, équipement et installations sanitaires d'une maternité...).

4 – L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse (Jean Faure-Brac, chargé de mission internationale)

« L'Agence Rhône Méditerranée et Corse prête à aller plus loin ? »

En début d'après midi Monsieur Faure-Brac présente l'action de l'Agence dans le domaine de la coopération décentralisée. Dans un premier, un historique est rapidement brossé en rappelant que l'Agence a réalisé quelques actions éparses dans le domaine des coopérations transfrontalières et dans les DOM TOM avant l'arrêt de la Cour des Comptes. Des actions ont pu de nouveau être envisagées pour venir en aide en Asie du Sud Est à la suite du Tsunami et la loi Oudin aujourd'hui permet à l'Agence de s'investir de nouveau dans la coopération décentralisée.

Sur ce dernier point Monsieur Faure Brac rappelle les thématiques d'intervention de l'Agence. Ces thématiques sont fondées sur le cœur du métier de l'Agence, l'eau et l'assainissement et plus particulièrement sur leur expertise, la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), la concertation, la planification, les aspects financiers.

Il rappelle également quelques impératifs géographiques que l'Agence se donne : le

pourtour méditerranéen, les pays entrant dans l'Europe et quelques pays d'Afrique.

L'Agence souhaite mettre en place un partenariat avec les collectivités territoriales du bassin Rhône Méditerranée Corse. Une enquête sommaire a été effectuée auprès des partenaires pour établir un recueil des méthodologies et d'intervention.

Ce partenariat ferait partie du 9^{ème} programme d'intervention de l'Agence qui est en cours de préparation et dont les moyens financiers pourraient être plafonnés à 0,2 % du budget de l'Agence.

Actuellement l'Agence a déjà engagé certaines actions, comme le jumelage avec des Agences de bassin locales comme au Maroc (Souss Massa, Tensift), des contacts avec d'autres agences ont été prises en Algérie, un partenariat avec le Liban est en cours,

DEBATS



La première question soulevée lors du débat concerne les subventions de l'Etat. Est ce que l'Etat ne va pas déduire ce 1% par rapport à des cofinancements pour la coopération décentralisée ?

Il a été expliqué que l'Etat va certainement reprendre les montants de la coopération décentralisée dans sa comptabilité de l'APD mais que ces montants viendront s'ajouter à la contribution financière que l'Etat continuera d'attribuer à la coopération décentralisée, notamment pour réaliser les engagements de la France sur la scène internationale. Tout ceci ne pourra que faire levier pour des financements plus importants.

Un tour de table a été effectué auprès de quelques participants dans le but d'expliquer en quoi leur structure peut venir en appui à des politiques de coopération décentralisée. Parmi ces structures :

- Agropolis : Agropolis est un portail d'accès au monde scientifique, c'est une interface de modélisation des compétences dans la coopération décentralisée. Agropolis regroupe entre 15 à 20 % des compétences scientifiques françaises dans le domaine de l'eau et travaille déjà avec le Conseil Général de l'Hérault dans ses programmes de coopération avec le Chili et le Maroc et prochainement en Algérie.

Agropolis peut jouer un rôle de facilitateur jusqu'à celui de gestionnaire de projet. A ce sujet un annuaire des compétences dans le domaine de l'eau est disponible sur le site Internet d'Agropolis (www.agropolis.fr)

- Agence Française des Volontaires du Progrès : L'AFVP permet la mise en œuvre de volontariat dans des projets de développement en appui aux collectivités locales. Les bénéficiaires de ce partenariat doivent cofinancer le volontaire, pour une collectivité cela revient à environ 1 000 euros par mois. La valeur ajoutée de l'AFVP est de permettre à des jeunes diplômés de connaître une première expérience professionnelle et d'apporter un accompagnement (notamment relationnel) au projet sur place, par l'intermédiaire du volontaire. Il est rappelé par contre que faire appel à un volontaire nécessite la condition d'avoir besoin d'une personne sur place au Sud à temps plein. Un processus de formation et d'accompagnement au départ est réalisé par l'AFVP une fois que le volontaire a été validé par le partenaire bénéficiaire. (www.afvp.org)
- VEOLIA – Général des Eaux : VEOLIA a mis en place une Fondation d'entreprise (VEOLIA Environnement)

dont la mission de la Fondation d'entreprise est d'aider, en France et à l'étranger, des actions concourant au développement durable dans toutes ses dimensions : sociale, économique et environnementale. Trois domaines en particulier sont privilégiés : la solidarité, l'emploi et la préservation de l'environnement. Cette fondation est relativement récente (mai 2004) et elle est dotée d'un budget annuel de 5 millions d'euros

(<http://www.fondation.groupve.com>)

Il n'y a aucune obligation sur le statut du porteur de projet. Le porteur peut être une collectivité, une association ou une personne lambda. 250 à 300 projets sont financés par an. Une partie de la Fondation répond à des situations d'urgences et une autre est destinée à des projets de développement.

A la suite de ces quelques présentations le débat reprend sur la question du champ d'activité eau ou assainissement et sur la mobilisation des fonds. Il est de nouveau rappelé que la Loi Oudin est une loi et non un décret par conséquent elle a un champ d'application large et une capacité de mise en œuvre simple. En d'autres termes on peut avoir la compétence assainissement et monter un projet sur l'eau potable. L'unique limite à cette loi est le thème de l'eau, mais sur ce point aussi la Loi ne se veut pas réductrice et un projet global avec une approche dominante sur l'eau peut être complètement financé grâce à la loi Oudin.

Il a été créée une plate forme interministérielle sur la coopération non-gouvernementale dans le domaine de l'eau animée par le pS-Eau pour aider à la mise en œuvre de cette loi.

Il est rappelé également que les débats qui ont eu lieu sur cette loi sont disponibles sur le site du Sénat et que l'AMF, ARF et l'ADF ont pris position.

La question de l'identification d'un projet est ensuite posée. Sur ce point et à l'expérience, un projet est souvent initié à partir de différents points :

- une opportunité lors d'une rencontre entre des femmes et des hommes qui se retrouvent sur un même thème et décident de monter un projet ensemble
- un projet peut également être initié à la suite des jumelages entre les collectivités
- une autre forme est la concertation des acteurs locaux pour réaliser un diagnostic. Par exemple un Conseil Général peut réunir différents acteurs de son département afin de connaître ce qu'ils font et à partir de là définir un cadre d'intervention ou inversement.
- des projets se dessinent également par le fait de faire partie de réseau d'acteurs comme l'Institut Méditerranéen de l'Eau, l'Arc Latin, le pS-Eau ...

Une présentation rapide de **l'Arc Latin** a été réalisée : l'Arc Latin est un espace de coopération entre collectivités territoriales européennes du pourtour méditerranéen au sein duquel sont mises en œuvre des actions intégrées dans différents domaines stratégiques pour la cohésion économique et sociale des territoires qui le composent. Cette coopération est essentielle dans le processus de rééquilibrage nord-sud de l'Europe, comme le souligne l'Union Européenne dans la Stratégie Territoriale Européenne. Cela nous permet d'être plus compétitifs, plus intégrés socialement et plus respectueux de notre environnement naturel et culturel, de nos réalités et de nos traditions.

Un site Internet est disponible : <http://www.arcolatino.org/fr>

Actuellement la présidence de l'Arc Latin est assurée par le Président du Conseil Général de l'Hérault.

Une dernière question a été soulevée sur l'obligation ou non d'indiquer sur la facture le prélèvement effectué pour la mise en œuvre de projet. Actuellement, il n'y a

aucune obligation à ce niveau. Néanmoins il faut se conformer aux lois sur la coopération décentralisée à savoir être dans la participation du public.

En fin de débat, il a été souligné le fait que monter une coopération décentralisée est un

travail relativement long (en moyenne 2 ans) et qu'il faut également être conscient que les collectivités du Nord et du Sud ne sont pas à la même échelle et par conséquent n'avancent pas à la même vitesse.

Forum Mondial de l'Eau à Mexico



En fin de journée, Pierre Marie Grondin, a réalisé une présentation du 4^{ème} Forum Mondial de l'Eau qui a lieu à Mexico du 16 au 22 mars 2006.

Une présentation des différentes sessions a été effectuée particulièrement les sessions réalisées par le partenariat français.

A ce sujet vous pouvez retrouver toutes les informations concernant le Forum sur le site officiel : <http://www.worldwaterforum4.org.mx/>

Et sur le site du partenariat français : <http://www.eau-international-france.fr/mexico/>

En fin de session les participants ont convenu qu'il serait utile que ce type de plate-forme perdure à travers le temps et le pS-Eau s'est proposé d'y apporter sa facilitation.